



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 13 MAI 2024, À 19 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

La trésorière, madame Jeanie Caron fait la présentation des états financiers qui est prévue au point 6.2 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
29 AVRIL 2024**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2024-172

Rés. 2024-173



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 22 avril 2024

4.1.1 Appel d'offres 2024-09 - Entretien ménager de la bibliothèque Alice-Lane

Rés. 2024-174

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-15 et d'accorder le contrat d'entretien ménager de la bibliothèque Alice-Lane à Centrap inc. pour une période de deux ans, débutant le 1^{er} mai 2024, avec une option de renouvellement annuel à la discrétion de la Ville pour les trois années subséquentes, pour la somme de 253 480,88 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Demande de la Maison des familles - Grande journée des petits entrepreneurs de la Manicouagan

Rés. 2024-175

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur aux communications et au tourisme portant le numéro CO2024-10 et d'accorder un soutien en biens et services ainsi qu'une subvention de 500 \$, taxes incluses, à la Maison des familles de Baie-Comeau, pour l'organisation de la Grande journée des petits entrepreneurs de la Manicouagan prévue le 1^{er} juin 2024.

Cette somme sera puisée à même les subventions non identifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général spécial du 29 avril 2024

4.2.1 Protocole d'entente - Patrouille canadienne de ski zone de Baie-Comeau

Rés. 2024-176

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-20 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027, avec l'organisme « Patrouille canadienne de ski zone de Baie-Comeau » pour les services de premiers soins au centre de ski, prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 2 000 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 6 630 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2025. Pour les années 2026 et 2027, le montant de l'aide financière sera indexé selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC) établi par Statistiques Canada. Le tout est basé sur la période se terminant le 31 octobre précédant l'année d'indexation. L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Barreau du Québec

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a procédé à l'embauche de Me Alexandra Hébert à titre d'avocate contractuelle;

Considérant que Me Alexandra Hébert est au service exclusif de la Ville de Baie-Comeau;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant le Règlement sur la souscription obligatoire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Rés. 2024-177

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-39 afin que la Ville de Baie-Comeau se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Alexandra Hébert dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 6 mai 2024

4.3.1 Appel d'offres 2022-35 - Réaménagement de la caserne Marquette - 16, avenue Roméo-Vézina - Modification au contrat pour avis de changement

Rés. 2024-178

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-14 et d'autoriser une somme supplémentaire de 48 000 \$, plus les taxes applicables, pour les avis de changement au contrat accordé à Construction Gérard Murray inc. suite à l'appel d'offres 2022-35 - Réaménagement de la caserne Marquette - 16 avenue Roméo-Vézina.

La somme nécessaire sera puisée à même les règlements d'emprunt 2021-1026 et 2022-1062.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Caserne Marquette - Décontamination

Rés. 2024-179

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-13 et d'autoriser l'aménagement d'une installation de décontamination selon les normes permettant de diminuer au minimum les risques de contracter une maladie professionnelle reliée à la lutte contre les incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Proclamation - Semaine québécoise des personnes handicapées

Rés. 2024-180

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-21 et de proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2024 « Semaine québécoise des personnes handicapées ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.4 Représentant sur le conseil d'administration de Croisières Baie-Comeau

Rés. 2024-181

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2024-12 et de nommer monsieur Mathieu Pineault comme représentant municipal sur le conseil d'administration de Croisières Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-182

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2024-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Mandat à l'UMQ - Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour cyberrisques 2024-2029

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Baie-Comeau souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période 2024-2029;

Rés. 2024-183

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-42 afin que la Ville joigne le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement, à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances ainsi qu'au mandat du consultant adjugés en conséquence. Cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Vente d'une partie du lot 4 304 265 - 165, avenue Damase-Potvin

Rés. 2024-184

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-43 et de vendre à monsieur Vincent Côté et madame Audrey Hall une partie du lot 4 304 265, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, contiguë au 165, avenue Damase-Potvin, d'une superficie d'environ 369,34 m², pour un prix approximatif de 1 477,36 \$, plus les taxes applicables.

La vente est faite sans garantie légale et est conditionnelle à ce qu'aucune construction de remise ou garage ne se retrouve en dessous de la ligne électrique. La superficie maximale autorisée pour la construction d'un garage est de 60 m². La superficie de la remise actuelle devra être déduite de la superficie maximale s'ils désirent la conserver.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-185

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-09 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-186

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2024-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-187

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-13 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Listes de comptes 2024-06, 2024-07, 2024-08, 2024-09, 2024-10 et 2024-11

Rés. 2024-188

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-22 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2024-06, 2024-07, 2024-08, 2024-09, 2024-10 et 2024-11 pour les périodes 06, 07, 08, 09, 10 et 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-189

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-12 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 17 avril 2024

Rés. 2024-190

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-24 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 17 avril 2024 à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 13 mai 2024

4.4.1 Nomination - Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (CGPBC)

Rés. 2024-191

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2024-05 et de procéder à la nomination de madame Marie-Josée Paradis comme administratrice au conseil d'administration de la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau pour un second mandat d'une durée de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2 Nomination au comité de retraite - Représentante de l'employeur

Rés. 2024-192

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-17 afin de nommer madame Julie Lemieux à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.3 Nomination au Service des travaux publics - Journalier

Rés. 2024-193

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-21, afin de procéder à la nomination de monsieur Stéphane L. Gauthier au poste de journalier au Service des travaux publics, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4 Appel d'offres 2024-14 - Prolongement rue Jalbert

Rés. 2024-194

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-15 et d'octroyer le contrat de prolongement de la rue Jalbert à l'entreprise CMI Côte-Nord, pour la somme de 237 667,74 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5 Appel d'offres 2024-22 - Fourniture d'enrobés bitumineux

Rés. 2024-195

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-17 et de retenir les services de l'entreprise Michel Miller inc., pour la fourniture d'enrobés bitumineux, pour la somme de 446 983 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 Budget révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan au 12 avril 2024

Rés. 2024-196

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2024-23 et d'approuver le budget révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'année 2024, étant de 3 667 368 \$ au 12 avril 2024. Ce budget prévoit un déficit d'opération estimé à 1 990 124 \$ et une participation financière de la municipalité à ce déficit de 199 012 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 306, boulevard Jolliet

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés, ayant fait l'objet d'une demande d'information sur la réglementation;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2024-197

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'aménagement du stationnement en façade de la résidence projetée, située au 306, boulevard Jolliet. Le stationnement posséderait un empiètement de 5,3 m en façade de la résidence, correspondant à un pourcentage de 50 %, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un empiètement maximal devant la résidence équivalant à 25 % de la largeur de la résidence, soit 2,65 m.

La recommandation est conditionnelle à ce qu'au moins deux arbres soient plantés sur le terrain, dont au moins un dans la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

Rés. 2024-198

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-38 et de nommer la conseillère madame Odette Lavigne afin d'agir à titre de mairesse suppléante pour la période commençant ce jour, jusqu'à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Rapport financier et rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2023

La trésorière et directrice des ressources financières et matérielles, madame Jeanie Caron, présente le rapport financier et le rapport de l'auditeur.

Rés. 2024-199

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2023 de la Ville.

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions concernant les états financiers.

Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse :

- Félicite les résultats suite à la présentation des états financiers par la trésorière



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Gilles Babin - Quartier Saint-Nom de Marie :

- Pose une question sur le coût du Drakkar

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement compteurs d'eau - Emprunt de 521 465 \$

La conseillère Joannie Lajeunesse donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau, décrétant un emprunt de 521 465 \$.

Ce règlement est adopté afin de procéder à la fourniture et l'installation de compteurs d'eau.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau.

Ce règlement est adopté afin de modifier le nom du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le nom du Service des travaux publics et services techniques, de remplacer certains mots à l'annexe C, d'ajouter l'obligation d'installation d'un compteur d'eau pour les nouvelles constructions résidentielles ainsi que pour les immeubles d'usage commercial et d'abroger l'article concernant le retrait d'un compteur d'eau inutilisé.

7.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Marc Rainville donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin de prévoir une durée maximale pour le rachat de cotisations non versées suite à une absence temporaire.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement compteurs d'eau - Emprunt de 521 465 \$

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement compteurs d'eau - Emprunt de 521 465 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Rés. 2024-200

Rés. 2024-201



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2024-202

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2024-1106 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier l'appellation du technicien en urbanisme, la définition et les normes de stationnement des véhicules lourds, d'abroger l'article concernant la limite de vitesse de 40 km/heure, d'autoriser les stationnements du côté gauche dans un sens unique et de baliser le stationnement des remorques;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2024-203

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2024-1106 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2024-1107 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'augmenter la tarification applicable aux bornes de recharge des véhicules électriques;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2024-204

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2024-1107 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Il est mentionné que suite au dépôt du projet de règlement, le tarif de 1,50 \$ a été remplacé par 3 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9.3 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

Rés. 2024-205

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-37 et d'adopter le second projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Joannie Lajeunesse - Quartier Mgr Bélanger :

- Parle du mois de l'arbre et des forêts qui aura lieu le 26 mai 2024. La distribution des arbres se fera à différents endroits soit au parc Manicouagan, au parc Garneau et au parc des Pionniers

Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse :

- Se questionne sur les coûts concernant le déménagement de la caserne de pompier

Monsieur Gilles Babin - Quartier Saint-Nom de Marie :

- Se questionne sur la perte concernant la disposition des actifs de -0,6 M \$
- Parle du contrat d'entretien octroyé à Centrap inc. pour la Bibliothèque Alice-Lane

Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse :

- Parle du déménagement de la Cour municipale prévu à l'automne, suivant le plan triennal d'immobilisation, pour 390 000 \$.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2024-206

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE